

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	12
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 24 FÉVRIER

Le *Moniteur universel*, dans son numéro du 21 février, a porté, sur l'Encyclique de Léon XIII, un jugement auquel nous nous associons sans réserves. On ne saurait préciser avec plus de netteté dans la forme et plus de respectueuse fermeté dans le fond, la conduite que doivent tenir les monarchistes qui sont en même temps des catholiques. C'est à ce titre que, les faisant nôtres, nous reproduisons les considérations exposées par ce journal :

« Ce qui frappe à la première lecture de cet important document, c'est que la doctrine qui y est exposée avec autant d'élevation dans les idées que de noblesse dans le langage s'accorde pleinement avec la Déclaration des cardinaux français. On sait quelles suppositions on s'était plu à répandre sur l'existence d'un dissentiment entre le Saint-Père et les cardinaux au sujet de la conduite à tenir dans les circonstances présentes. Cette invention tombe d'elle-même, puisque le Saint-Père, dans son Encyclique, non seulement donne son approbation formelle à la Déclaration, mais en confirme les conclusions par la sanction de sa haute autorité.

» Comme la Déclaration, l'Encyclique s'élève avec force contre ces lois procédant d'une tendance hostile à la religion dont le nombre a été si grand dans ces dernières années, et qui sont si chères aux républicains, qu'à leurs yeux elles constituent l'essence même de la République. Le Saint-Père déclare que si cette législation subsistait, on ne peut mesurer dans quel abîme de maux la « pauvre France » serait plongée. C'est sur le terrain de la lutte à soutenir pour combattre ces abus croissants de la législation qu'il convie tous les gens de bien à s'unir, en mettant de côté tous les dissentiments politiques. La Déclaration, assurément, ne s'est pas exprimée sur ce point en termes plus énergiques.

» Le Saint-Père rappelle ensuite, ainsi que l'avait fait la Déclaration, que l'Église, conformément à sa doctrine constante, n'a, en matière de forme de gouvernement politique, ni exclusion ni préférence. Dans ses relations avec les pouvoirs politiques elle fait, dit le Saint-Père, abstraction des formes qui les différencient, pour traiter avec eux des intérêts religieux qu'elle a le devoir de prendre en tutelle. Mais l'Encyclique établit en même temps, plus nettement peut-être encore que la Déclaration, que précisément parce qu'aucune de ces formes n'est opposée en soi ni aux données de la saine raison, ni aux maximes de la doctrine chrétienne, les catholiques ont, comme tout autre citoyen, pleine liberté de préférer une forme de gouvernement à l'autre. Pour les catholiques qui connaissent parfaitement la distinction entre les matières qui sont de foi et celles où la liberté reste entière, cette assurance n'était presque pas nécessaire. Mais elle répond avec autorité à ces théologiens improvisés de la presse républicaine qui prétendaient réduire les catholiques à n'avoir aucune opinion politique qui leur fût propre et à en changer au gré du Vatican, se réservant sans doute de les accuser perfidement plus tard de n'être

pas des citoyens français comme les autres, mais les sujets d'un souverain étranger tenus de régler d'après ses ordres leur conduite politique.

» Descendant ensuite de la spéculation à la pratique, aujourd'hui qu'en France la République, sortie des circonstances qui mettaient l'ordre social en péril, est devenue un gouvernement constitué, le Saint-Père invite tous les gens de bien à l'accepter au nom de la nécessité imposée par l'intérêt du bien social. Mais la raison même qui est donnée immédiatement après pour rendre cette acceptation nécessaire en détermine en même temps la mesure et le caractère. Ce que le Saint-Père réprovoque en effet c'est l'insurrection qui attise la haine entre citoyens, provoque les guerres civiles et peut rejeter la nation dans le chaos de l'anarchie. Les monarchistes souscrivent sans peine à cette recommandation, ils ne songent pas à l'insurrection et n'attendent la réalisation de leurs espérances que des voies légales ouvertes par la Constitution elle-même.

» La situation, d'ailleurs, n'est pas nouvelle pour eux : l'Encyclique fait la triste énumération des divers gouvernements qui se sont succédés en France depuis cent ans : Monarchies, Républiques et Empires. Avec ces divers gouvernements qui, chacun à son heure, ont été légalement constitués, l'Église a très sagement entretenu, comme avec la République actuelle, des relations pacifiques pour défendre auprès d'eux les intérêts de la Religion. Pendant ces cent années, il n'y en a pas moins eu un grand nombre de royalistes fidèles que ces régimes, acceptés ainsi par l'Église, ne contentaient pas. On ne leur a jamais demandé de renoncer à leur convictions, ni même de les vouer au silence.

» Il y a tels d'entre eux, dont les noms sont dans toutes les mémoires, qui n'ont jamais cessé de proclamer tout haut leurs vœux et leurs espérances avec l'éclat retentissant de leur éloquence. On ne peut assurément pas réclamer des royalistes d'aujourd'hui autre chose et plus que ce qu'on a demandé à ceux qui se tenaient à l'écart de la Monarchie de 1830 ou de l'Empire, c'est-à-dire le respect des lois, la soumission à l'État en choses justes, le souci du bien public mis au-dessus de toute préférence personnelle, et surtout, dès qu'un intérêt religieux est en cause, l'oubli de toute autre considération. C'est ainsi que les monarchistes ont toujours compris leurs devoirs ; c'est ainsi qu'ils entendent l'appel à l'union qui leur est adressé en termes si touchants et si forts. Ils continueront d'y répondre, ne se réservant que la liberté qui leur est reconnue de garder leurs préférences et le droit qui en résulte de travailler, par tous les moyens légaux, à les faire prévaloir dans l'avenir. »

LA CRISE

Vif émoi au Palais-Bourbon dont les couloirs sont aussi fréquentés que durant les grandes séances parlementaires, lorsqu'on apprenait que M. Carnot avait résolu de confier à M. de Freycinet la reconstitution d'un cabinet.

Pourquoi, disait-on, le Président de la Répu-

blique avait-il attendu le cinquième jour de la crise pour se résigner à un replâtrage ministériel ?

A 3 heures, on savait que M. de Freycinet était en conférence avec M. Carnot. Bientôt l'ancien président du conseil faisait annoncer son impossibilité de se présenter devant la Chambre avec un replâtrage du cabinet défunt, après avoir laissé prendre à la crise ministérielle un caractère aigu.

MM. Loubet et Rouvier ont été mandés à l'Élysée.

La crise devient grave. Le Président de la République se trouve plus embarrassé que jamais avec la division des esprits, l'émiettement des groupes républicains et le ton menaçant des radicaux dont les prétentions deviennent de plus en plus exigeantes.

On ne croit pas beaucoup dans le monde parlementaire à la sincérité du refus de M. de Freycinet. Chacun sait que la petite souris blanche a plus d'un tour dans son sac.

Plusieurs députés disent : « M. Carnot va appeler M. Loubet qui refusera, puis M. Rouvier qui dans son état de santé ne peut guère accepter ; on essaiera encore une ou deux combinaisons mort-nées et, dans deux jours au plus tard, M. de Freycinet sera mandé de nouveau. On fera appel à son patriotisme qui lui fera un devoir d'accepter.

— Et le projet sur les associations ?

— Un décret le retirerait et l'incident serait clos. »

A six heures on apprend que personne n'a été appelé à l'Élysée depuis M. de Freycinet.

L'embarras où l'on voit le Président de la République commence à faire rire : on ne lui épargne pas les épigrammes, mais sous cette gaieté on sent un énervement causé par la durée de ces tâtonnements, énervement qui ne fait que s'accroître depuis avant-hier.

M. Carnot n'est pas celui qui sortira le moins diminué de cette crise.

GROUPE DES DÉPUTÉS RADICAUX

En attendant qu'un nouveau ministère sorte de la crise actuelle, un groupe parlementaire, le groupe des députés radicaux, menace d'en surgir. Certains membres de l'ancienne extrême gauche viennent d'émettre l'idée qu'il y aurait lieu, dans les circonstances actuelles, de réformer la gauche radicale et de convoquer à une réunion plénière tous les députés qui jeudi dernier ont voté l'urgence en faveur de la proposition de loi sur les associations.

La formation du nouveau groupe serait, à leur avis, une réponse à l'attitude prise par M. Carnot.

MENSONGES DÉVOILÉS

Les journaux ministériels — et certains journaux catholiques qui étaient peut-être ministériels — nous ont-ils assez rabattu les oreilles avec leur lettre du Pape blâmant les cardinaux. En voici une authentique, publique, solennelle. Que dit-elle ? Elle approuve les cardinaux :

« Le mal s'aggrave, dit Léon XIII, et l'on ne saurait s'étonner que les membres de l'épiscopat français, placés par l'Esprit-Saint pour

régir leurs différentes et illustres Eglises, aient regardé, encore tout récemment, comme une obligation, d'exprimer publiquement leur douleur touchant la situation créée en France à la religion catholique. »

Ce point bien établi, il en résulte que les journaux cités plus haut trompaient indignement le public.

LÉON XIII ET LE « PETIT JOURNAL »

Même comédie pour la fameuse interview du *Petit Journal*.

Tous les journaux ministériels affirmaient l'authenticité des paroles mises dans la bouche de Léon XIII, et pour mieux la confirmer, ils publiaient cette note d'origine officielle :

« L'interview du Pape publiée par le *Petit Journal* est de M. Judet.

» Au sortir du Vatican, notre confrère s'empressa de consigner toutes les paroles papales, s'efforçant de leur rendre à la fois leur concision, leur force et leur netteté. Puis il alla porter cette copie au cardinal Rampolla, qui la transmit à son tour à Léon XIII.

» Après huit heures de réflexion, le texte fut rendu à M. Judet. Il portait huit ratures et quelques modifications assez importantes. »

Ces finasseries n'ont pas porté bonheur au Ministère, elles ont au contraire amené sa chute en indignant à la fois catholiques et radicaux.

ÉTRANGER

MORT DU CARDINAL MERMILLOD

Rome, 23 février.

Le cardinal Mermillod est mort ce matin à 14 heures 25.

IMPUISSANCE RÉVOLUTIONNAIRE

De coups d'État en émeutes et d'émeutes en coups d'État, le gouvernement révolutionnaire du Brésil est descendu à un telle impuissance que le Sénat et la Chambre ont voté, le 21 janvier, un ordre du jour où le Congrès déclare « s'en remettre au gouvernement du soin de maintenir l'ordre, de défendre les institutions, de consolider la République et de réprimer toute tentative subversive. »

C'est, suivant la juste définition de la *Liberté*, l'abdication pour cause d'incapacité.

A la porte, le public a injurié les députés et les sénateurs. Ainsi, voilà un pays qui, ayant renoncé à la monarchie constitutionnelle, en quête de plus de liberté, est obligé de chercher un refuge dans la dictature du premier venu !

Voilà encore un pays qui se trouvait trop heureux avec l'excellent empereur Dom Pedro.

Rencontre de trains au Lendit

Il y avait quelque temps déjà que les Compagnies de chemins de fer ne nous avaient donné un grave accident. Elles viennent de recommencer la série.

Une rencontre de deux trains a eu lieu avant-hier soir sur la ligne du Nord, à la gare du Lendit, entre Paris et la Plaine-Saint-Denis.

